

COMMUNE DE
DONGES

S'INFORMER POUR MIEUX SE PROTÉGER !



Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

- DICRIM 2025 -

DOCUMENT À CONSERVER

SOMMAIRE

» Numéros utiles	p.2
» Introduction	p.3
» Risques majeurs : Adoptez les bons réflexes!	p.4
» Comment suis-je alerté.e en cas de danger?	p.5
» Le risque industriel	p. 6 à 9
» Le risque transport de matière dangereuses	p.10 à 11
» Le risque météorologique	p.12 à 17
» Le risque inondation	p.18 à 19
» Le risque sismique	p. 20 à 21
» Les risques sanitaires	p.22
» Cartographie des risques	p.23
» Les bons gestes	p.24



INFORMATIONS UTILES ET NUMÉROS D'URGENCE

- 112 ✓ Numéro d'urgence unique (européen)
- 18 ✓ Pompiers
- 17 ✓ Police nationale
- 15 ✓ SAMU
- 114 ✓ Numéro d'urgence en cas de difficulté à parler ou entendre (SMS / Fax)

Mairie

Place Armand Morvan, 44480 Donges
Tél. 02 40 45 79 79
accueil@ville-donges.fr
www.ville-donges.fr

Astreinte élus

Tél. 06 75 82 71 98

PORTAILS INTERMINISTÉRIELS SUR LES RISQUES

www.gouvernement.fr/risques



Quel que soit le risque, informez-vous pour suivre la situation :
Écoutez Fm 88.1 (ICI Loire Océan, ou tout autre média public)

INTRODUCTION

Depuis près d'un siècle, **Donges** est solidement ancrée dans son identité industrielle. Aujourd'hui encore, notre commune demeure un **pôle stratégique majeur** au sein du bassin d'emploi nazaire et du **Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire**.

Mais Donges, c'est aussi une ville qui évolue. Sa population ne cesse de croître, atteignant **8 200 habitants en 2025**. Cette évolution démographique, combinée aux enjeux industriels et environnementaux, **renforce les responsabilités qui nous incombent en matière de sécurité**.

Informer pour mieux prévenir

Dans ce contexte, **la sécurité des personnes et des biens** constitue une priorité absolue pour la municipalité et l'ensemble des acteurs publics. C'est pourquoi nous vous adressons ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

Ce document, conçu dans un esprit de **prévention, de clarté et de pédagogie**, complète le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, actualisé en 2024.

Il vous permet de :

- ✓ **Mieux comprendre les risques majeurs** auxquels notre territoire est exposé;
- ✓ **Adopter les bons réflexes** pour assurer votre sécurité et celle de vos proches;
- ✓ **Contribuer activement à l'effort collectif** de protection de la population en cas de crise.

Un engagement collectif pour une sécurité partagée

La sécurité civile est l'affaire de tous.

Chacun, à son niveau, peut devenir **un acteur de la prévention**. En prenant connaissance du DICRIM, vous participez pleinement à cet enjeu essentiel pour notre commune.



Conservez ce document à portée de main.

Il peut vous être utile à tout moment.

RISQUES MAJEURS : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !

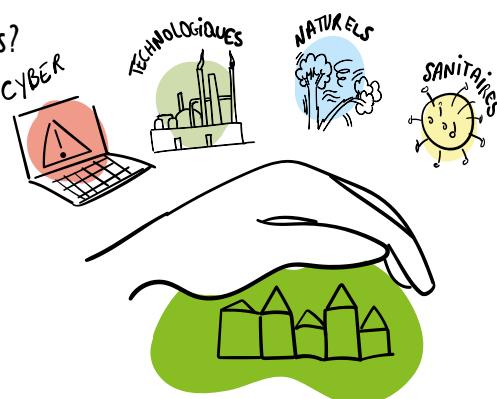
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur, c'est la possibilité qu'un événement grave (qu'il soit d'origine naturelle ou causé par l'homme) se produise. Cet événement pourrait mettre en danger un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants (dégâts matériels, économiques, etc.).

Un risque majeur se caractérise également par sa faible fréquence et donc une faible réactivité de la part de la population.

Quels sont les risques majeurs prévisibles à Donges ?

Le territoire de la commune de Donges est exposé à un certain nombre de risques majeurs. Certains d'entre eux constituent des menaces plus fortes que d'autres, qu'il convient de connaître et d'anticiper.



Connaître ces risques est la première étape pour pouvoir mieux s'y préparer et s'en protéger !

Votre KIT D'URGENCE, toujours prêt et à portée de main



✓ une **radio portable** équipée de piles ou à recharge manuelle (FM 88-1 ICI Loire Océan)



✓ une **réserve d'eau potable, aliments non périsables** (barres énergétiques, conserves)



✓ Une trousse de premiers secours et médicaments (avec prescriptions médicales).

- ✓ Des vêtements de rechange et chauds
- ✓ Vos papiers d'identité et importants
- ✓ Une couverture / personne (classique ou de survie)
- ✓ Une lampe de poche ou frontale avec recharge de piles adaptées
- ✓ Un sifflet
- ✓ Un z FFP2 ou FFP3 (optionnels, mais utiles en cas de pollution de l'air persistante).

Accessoires complémentaires utiles :

- ✓ Seau ou sac hygiénique (toilette d'appoint en cas d'attente prolongée),
- ✓ Lingettes désinfectantes, gel hydroalcoolique,

- ✓ Carnet avec numéros d'urgence,
- ✓ Jeux ou distractions pour les enfants.

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ.E EN CAS DE DANGER ?

Plusieurs canaux sont actionnés en cas de danger :

» La sirène d'alerte « PPI » des sites SEVESO seuil haut :

C'est elle que vous entendez tous les premiers mercredis du mois... L'alerte est donnée par un signal sonore unique comportant 3 sonneries modulées (son montant et son descendant). Chacune de ces 3 sonneries dure une minute et est séparée de la précédente par un silence de 5 secondes.



» FR-Alert : le système d'alerte d'urgence de la Préfecture sur votre téléphone

FR-Alert est le dispositif officiel mis en place par l'État pour prévenir immédiatement la population en cas de danger grave ou imminent (accident industriel, inondation, feu, attentat, etc.).

Comment ça fonctionne ?

- Une notification s'affiche automatiquement sur votre téléphone mobile,
- Accompagnée d'un signal sonore fort, même en mode silencieux,
- Elle précise le danger en cours, la zone concernée, et les consignes à suivre.

À savoir :

- Aucun téléchargement ni inscription nécessaire,
- Fonctionne si votre téléphone est allumé et situé dans la zone à risque,
- Gratuit, anonyme et sans collecte de données personnelles.



» Cédralis : le logiciel d'alerte de la commune

Cédralis est un système de diffusion d'alerte et de communication d'urgence, mis en place par la commune en complément des systèmes d'alertes nationaux, pour informer la population d'un risque. Pour recevoir les alertes CEDRALIS en temps réel, inscrivez-vous en Mairie ou directement sur le site de la ville afin de fournir numéros de téléphone portable et adresse mail. Vous recevrez les informations par message ou par SMS.

» Les réseaux numériques : Page Facebook Ville de Donges, site Internet ville-donges.fr. Les réseaux sociaux de la Préfecture et du ministère de l'intérieur.

» Le porte à porte et le porte-voix

RAPPEL

En cas d'alerte, n'allez pas chercher vos enfants à l'école avant d'y être autorisé. Ils sont mis en sécurité par le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'établissement.



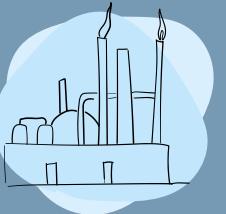
Les dangers industriels à Donges : pourquoi sommes-nous concernés ?

Un accident industriel se traduit par un incendie, une explosion, le rejet de produits toxiques.

Donges est considérée comme une zone à risque, car nous avons **plusieurs sites industriels classés SEVESO seuil haut**. Ce classement signifie que les quantités de produits dangereux sont très importantes, ce qui impose des mesures de sécurité maximales.

LE RISQUE INDUSTRIEL

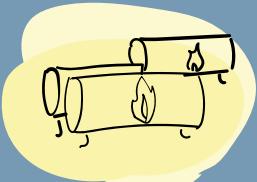
Quels sont ces sites ?



La Raffinerie TotalEnergies
(le plus grand risque).



Le site de stockage de
gaz Antargaz.



Les dépôts de liquides inflammables de la
SFDM (au nord et au sud de la commune).



Un accident sur les sites SEVESO voisins de Montoir-de-Bretagne pourrait aussi avoir des répercussions sur l'agglomération, située sous les vents dominants.

L'outil de protection : Le PPRT

Pour vous protéger, l'État a prescrit, par arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2010, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

» Son But :

Définir la zone exacte autour des usines qui pourrait être touchée en cas d'accident.

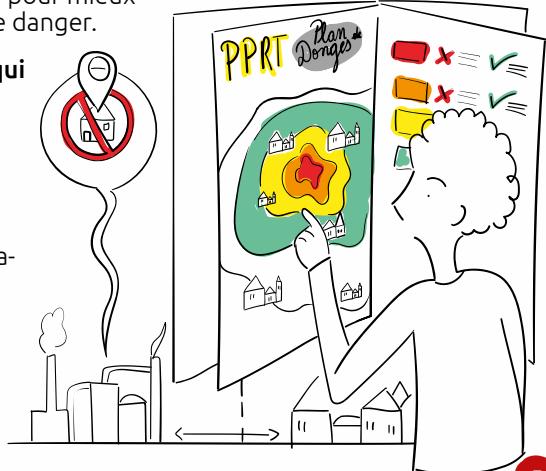
» Ce qu'il impose :

Le PPRT impose des règles pour interdire ou limiter les constructions dans les zones dangereuses et, si vous êtes concerné, peut vous obliger à faire des travaux sur votre logement (fenêtres, portes) pour mieux vous isoler et vous protéger en cas de danger.

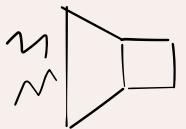
» Il existe 3 PPRT approuvés qui concernent Donges :

- le PPRT TotalEnergies-SFDM-Antargaz approuvé le 21/02/2014
- le PPRT SFDM Parc B approuvé le 25/02/2019,
- le PPRT de Montoir-de-Bretagne Yara-Elenky-Idea approuvé le 30/09/2015

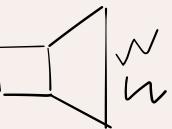
Ils sont consultables sur le site de la Préfecture



Les bons réflexes à adopter en cas d'alerte



J'entends le signal :
JE ME CONFINE !



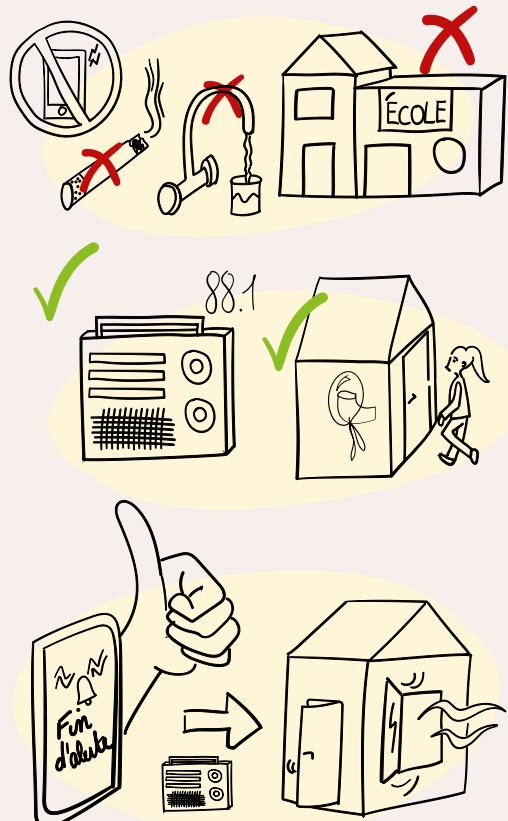
- » Arrêtez les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation,
- » fermez les portes
- » Obturer les entrées d'air avec du ruban adhésif étanche à l'air (portes, fenêtres, prises, interrupteurs, bouches de ventilation, coffrages et volets roulants, trappes et éléments traversant les parois...)
- ✓ Prévoyez des linges humides en cas de picotements du nez et un escabeau

Pendant l'alerte

- » Ne tentez pas de rejoindre vos proches ni d'aller chercher vos enfants à l'école (les écoles disposent d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité)
- » Ne fumez pas et ne sortez pas
- » Ne téléphonez pas
- » Ne mangez pas et ne buvez pas de produits non conditionnés (ex : eau du robinet)
- ✓ Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous
- ✓ Boucher les arrivées d'air
- ✓ Écoutez Fm 88.1 (ICI Loire Océan, pour suivre l'évolution de la situation ou tout autre média)

Après l'alerte

- » Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- ✓ Poursuivez les consignes données par les autorités concernant la consommation l'eau et de denrées alimentaires
- ✓ Aérez le local de confinement



Pense-Bête

1. UNE PIÈCE DE CONFINEMENT PRÉ-IDENTIFIÉE

- ✓ Idéalement **sans ouverture** directe vers l'extérieur (ou avec peu de fenêtres),
- ✓ Située **en hauteur** (si possible), car certains gaz sont plus lourds que l'air,
- ✓ **Facile à isoler** du reste du bâtiment.

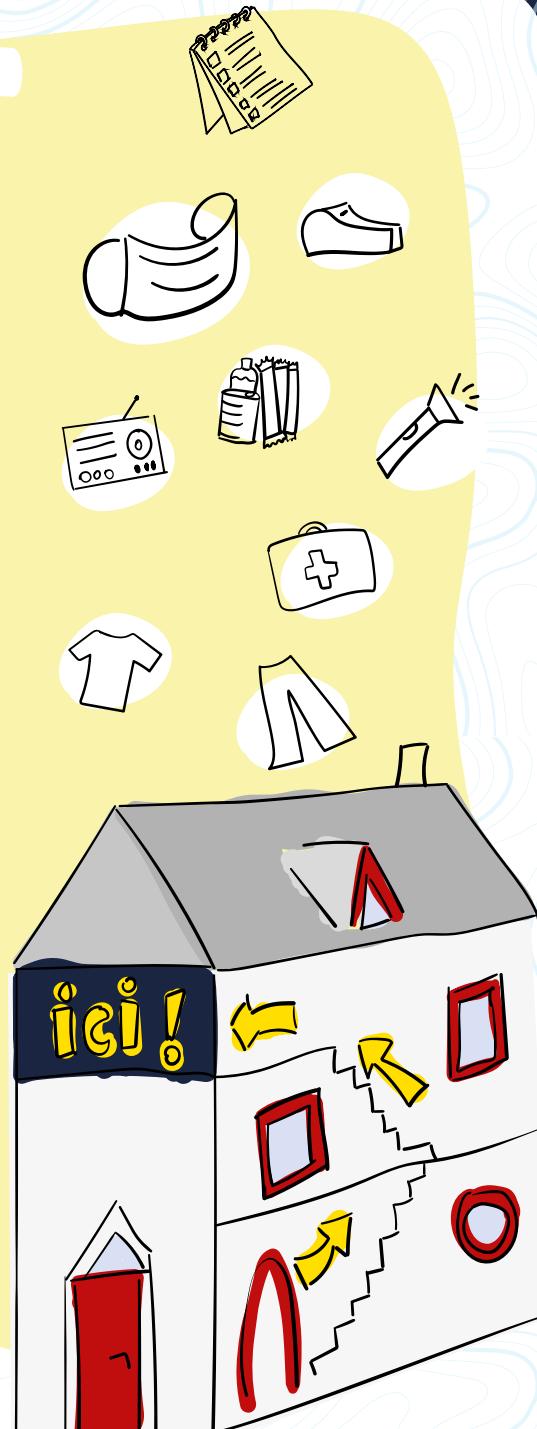
2. MOYENS D'ÉTANCHÉITÉ :

Pour calfeutrer rapidement les ouvertures (portes, fenêtres, aérations) :

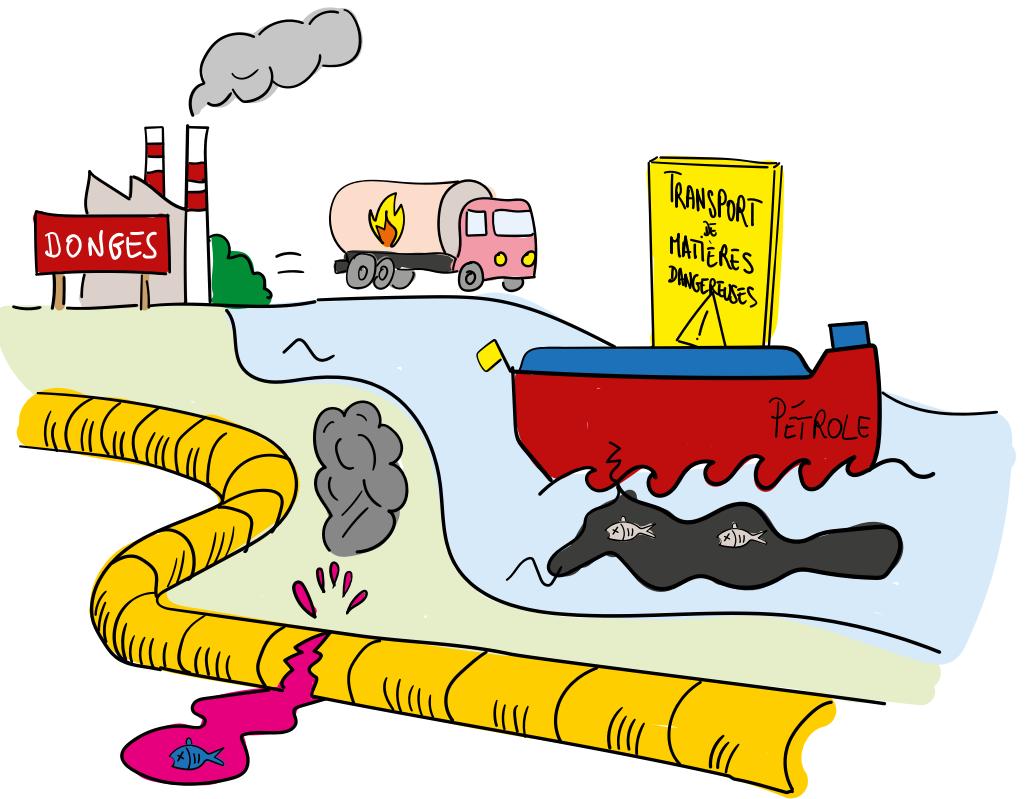
- ✓ **Ruban adhésif large** (type adhésif de chantier – date de péremption du ruban à vérifier tous les 2 ans),
- ✓ **Bâches plastiques épaisse** (sacs-poubelle, films plastiques),
- ✓ **Serviettes humides ou tissus** pour bloquer les bas de porte,
- ✓ **Panneaux de carton** ou matériaux rigides pour obturer rapidement des surfaces vitrées si besoin.
- ✓ **Former les membres du foyer** aux gestes de confinement

3. KIT D'URGENCE À CONSERVER DANS LA PIÈCE DE CONFINEMENT (voir page 4)

- ✓ Tester régulièrement le matériel (ex. : vérifier les dates de péremption, changer les piles...).



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Au risque industriel s'ajoute le risque lié au transport de produits dangereux sur les voies routières, les voies maritimes, les voies ferrées et les canalisations. Un accident lors de ce transport peut entraîner un incendie, une explosion, ou une fuite toxique, causant de graves dégâts aux personnes et à l'environnement.

La commune de Donges est traversée par des axes routiers (RD 4, RD 100 et RN 171) et ferroviaires importants. Les zones industrielles sur la rive nord de l'estuaire de la Loire génèrent un trafic conséquent de matières dangereuses (voie ferrée Nantes - Saint-Nazaire). Des conduites souterraines traversent également la ville, transportant du gaz (gazoduc) et des hydrocarbures (pipeline).

» La nature des produits transportés présente différents types de risque : explosion ou incendie, émanation毒ique sous forme liquide ou gazeuse, pollution du sol et du sous-sol.

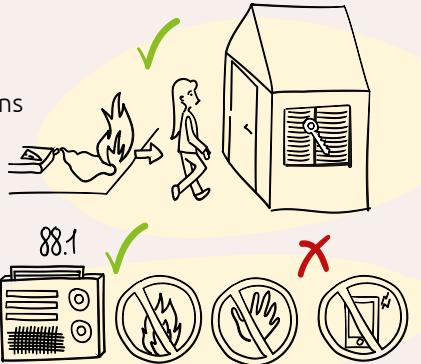
En cas d'événement, tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrains, peuvent présenter des risques pour la population ou l'environnement.



Une matière dangereuse peut être inflammatoire,毒ique, explosive, corrosive ou radioactive.

Les bons réflexes à adopter en cas d'alerte

- ✓ Restez informé et suivez les consignes
 - ✓ Fermez vos volets et obstruez les ventilations
 - ✓ Mettez-vous à l'abri
 - ✓ Quittez la zone d'accident
- » N'entrez pas en contact avec le produit
- » Ne tentez pas de rejoindre vos proches
- » Ne téléphonez pas
- » Pas de flamme



Pense-Bête

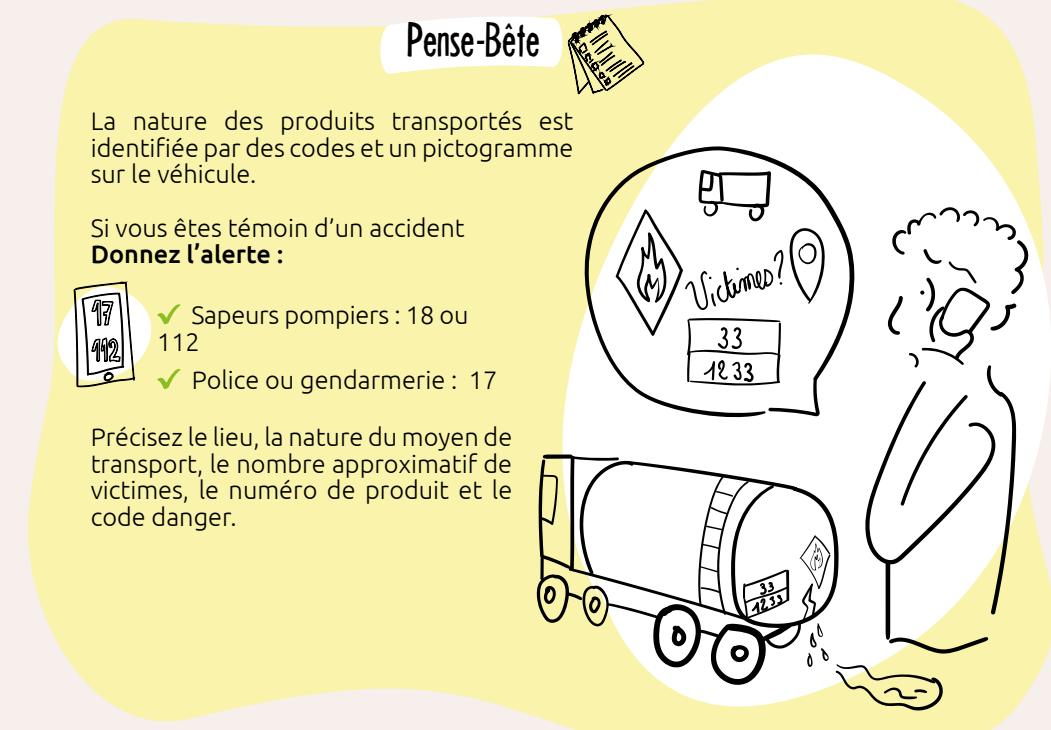
La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule.

Si vous êtes témoin d'un accident
Donnez l'alerte :



- ✓ Sapeurs pompiers : 18 ou 112
- ✓ Police ou gendarmerie : 17

Précisez le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro de produit et le code danger.



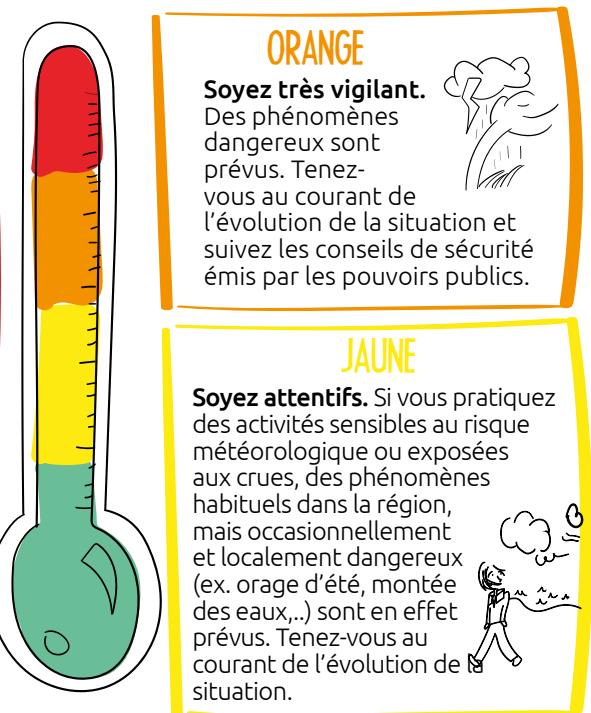
LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Si les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents, la ville de Donges peut aussi être exposée aux chutes de neige ou aux températures extrêmes.

Un dispositif d'avertissement sur les dangers météorologiques est mis en place depuis octobre 2001 par Météo-France. Cette vigilance est conçue pour informer la population en cas de phénomènes météorologiques dangereux dans les 24 heures à venir, attirer l'attention sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et faire connaître les précautions pour se protéger.



Quatre niveaux de vigilance : La carte de vigilance signale le niveau de risque maximal pour les prochaines 24 heures à l'aide d'un code couleur. En cas de vigilance pour vagues-submersion, le littoral des départements côtiers concernés est également coloré.



Pense-Bête

L'information de vigilance est consultable en permanence sur le site internet : vigilance.meteofrance.fr et relayées par les radios, les télés et la presse écrite. Quel que soit le risque météorologique écoutez FM 88.1 (ICI Loire Océan)

EN CAS DE TEMPÊTE OU VENT FORT

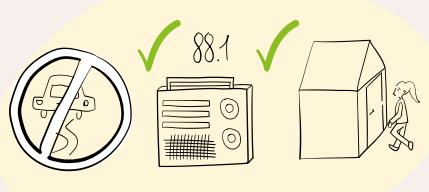
Une tempête, c'est quand l'air dans l'atmosphère devient très instable à cause de zones de pression basse. Cela provoque des vents très forts qui tournent autour de cette zone de basse pression.

- » **À l'intérieur des terres**, on parle de tempête dès que les rafales de vent atteignent **100 km/h**.
- » **Sur la côte**, le vent doit atteindre **120 km/h** pour que l'on parle de tempête.

Les bons réflexes à adopter en cas d'alerte

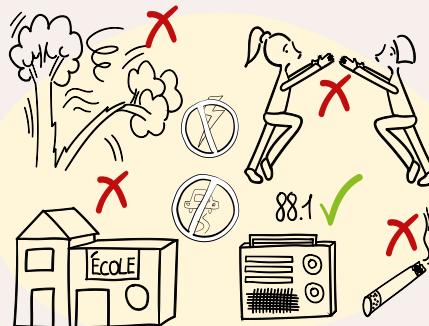
Avant

- ✓ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur; fermez les portes et les volets et amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- » Évitez de prendre la route, reportez vos déplacements



Pendant

- » Ne tentez pas de rejoindre vos proches ni d'aller chercher vos enfants à l'école (les écoles disposent d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité)
- » Ne vous abritez pas sous un arbre
- » Ne fumez pas et ne sortez pas
- » Ne vous approchez pas des lignes électriques
- » Évitez tout déplacement
- ✓ **Écoutez FM 88.1** (ICI Loire Océan pour suivre l'évolution de la situation ou tout autre média)

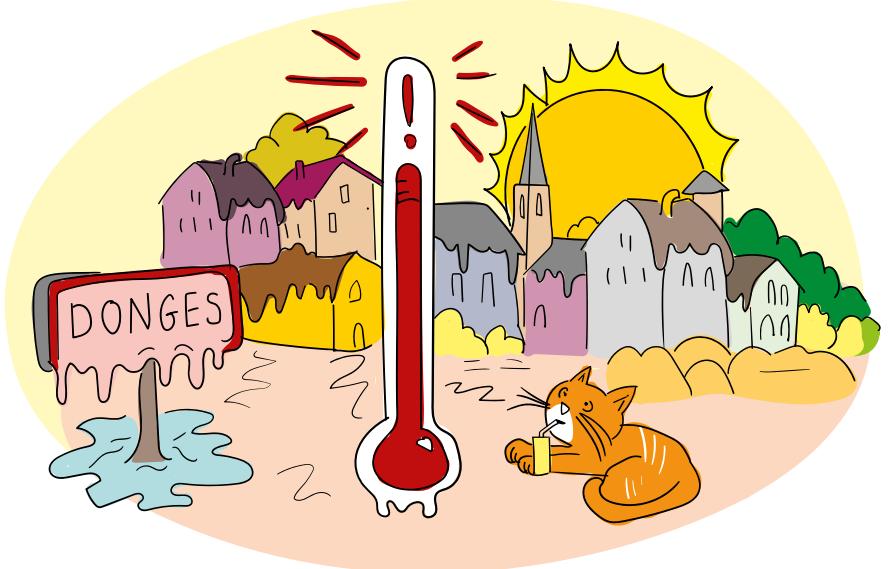


Après

- ✓ Réparez pour éviter les dégâts supplémentaires (ex : toiture)
- ✓ Faites couper arbres et branches qui menacent de tomber
- » Ne touchez pas aux câbles tombés par terre



EN CAS DE CANICULE (VAGUES DE CHALEUR)



Le dispositif canicule est structuré en 4 niveaux. Le classement en niveau 3 « alerte canicule » est décidé par le Préfet. Le classement en niveau 4 « Mobilisation maximale » relève d'une décision du Premier ministre.



Principaux risques : Déshydratation, coup de chaleur, problèmes cardiovasculaires, accidents de santé chez les personnes vulnérables

Le plan canicule est un dispositif départemental de prévention, de gestion et de suivi des conséquences sanitaires. Les personnes isolées, âgées et/ou en situation de handicap sont invitées à se faire connaître auprès du CCAS de la Ville de Donges afin d'être enregistrées sur le registre des personnes vulnérables.

Reconnaitre les signes de coup de chaleur :

- ✓ Les symptômes incluent des douleurs musculaires, des nausées, une peau rouge et chaude, une forte transpiration ou, au contraire, une peau sèche, de la confusion, ou des pertes de conscience.
- ✓ En cas de coup de chaleur : placer la personne à l'ombre, lui donner de l'eau fraîche à boire, la rafraîchir avec des linges humides, et contacter les secours immédiatement.

Pense-Bête

En cas de malaise : APPELEZ LE 15

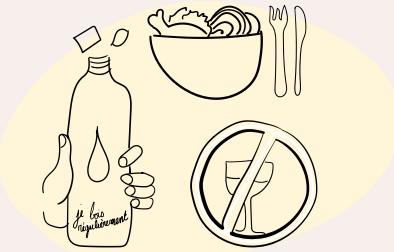
Pour plus
d'informations :
0 800 06 66 66
(appel gratuit)

Ou consultez :
www.solidarite-sante.gouv.fr

Les bons réflexes à adopter en cas d'alerte

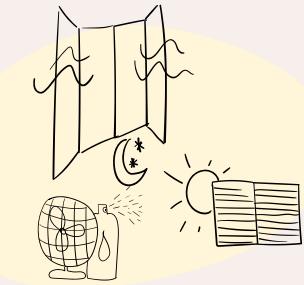
Hydratation et alimentation :

- ✓ Boire de l'eau régulièrement, même si vous n'avez pas soif (environ 1,5 à 2 litres par jour).
- ✓ Manger des repas légers, éviter l'alcool et les boissons sucrées.
- ✓ Consommer des fruits et légumes riches en eau (pastèque, concombre, melon, etc.).



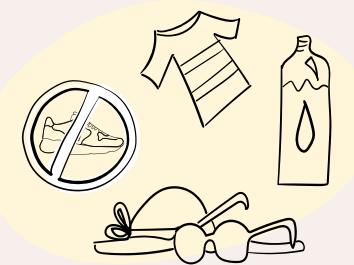
Se protéger de la chaleur :

- ✓ Rester à l'intérieur pendant les heures les plus chaudes (entre 11 h et 21 h).
- ✓ Fermer les volets, rideaux ou stores pour maintenir la fraîcheur à l'intérieur de la maison.
- ✓ Aérer le matin et en soirée lorsque les températures sont plus fraîches.



Porter des vêtements légers et adaptés :

- ✓ Porter des vêtements légers, de couleur claire, en coton.
- ✓ Utiliser un chapeau, des lunettes de soleil, et de la crème solaire si vous devez sortir.
- » Limiter les efforts physiques : éviter les activités physiques intenses pendant les heures de chaleur.
- ✓ Si une activité physique est indispensable, prévoir des pauses régulières et boire de l'eau fréquemment.

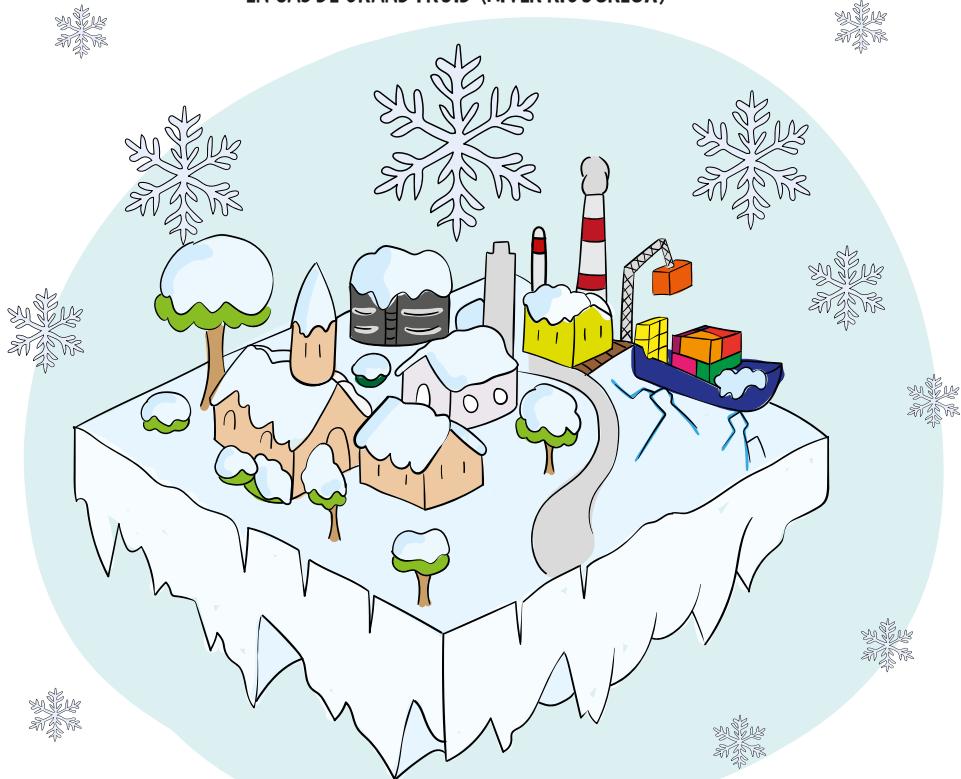


Surveiller les personnes vulnérables :

- ✓ Veiller sur les personnes âgées, les nourrissons, les personnes en situation de handicap, et les malades.
- ✓ Organiser des visites régulières ou un contact quotidien, surtout si ces personnes ne peuvent pas sortir.



EN CAS DE GRAND FROID (HIVER RIGOUREUX)



Le plan Grand froid est un dispositif « interministériel prévoyant des actions à mettre en œuvre en cas d'hiver rigoureux. Il est activé par les préfectures.



Principaux risques : Hypothermie, gelures, accidents de la route liés aux conditions météorologiques, isolement des personnes âgées ou fragiles

En cas de gelures ou d'hypothermie :

» Ne jamais réchauffer directement une personne gelée avec de l'eau chaude ou une chaleur intense. Utiliser des couvertures et des boissons chaudes.

✓ Consulter un médecin si une personne présente des signes d'hypothermie ou de gelures.

Pense-Bête

- ✓ INFORMEZ-VOUS auprès des autorités
- ✓ SUIVEZ LES COMPTES officiels sur les réseaux sociaux
- ✓ RESPECTEZ les consignes

Les bons réflexes à adopter en cas d'alerte

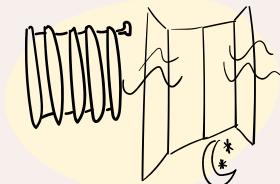
Se protéger du froid

- ✓ Porter des vêtements chauds, plusieurs couches de vêtements, des gants, un bonnet, des écharpes, des chaussettes épaisses et des chaussures adaptées.
- ✓ Limiter les sorties à l'extérieur, surtout lors des journées les plus froides.
- ✓ En cas de sortie nécessaire, se protéger les parties du corps exposées au froid (tête, mains, pieds).



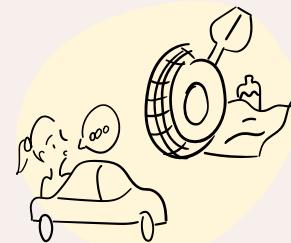
Vérifier les conditions de chauffage

- ✓ Vérifier que les appareils de chauffage fonctionnent correctement et ne présentent aucun risque d'intoxication au monoxyde de carbone (aérer les pièces régulièrement).
- ✓ Si vous utilisez des chauffages d'appoint, assurez-vous qu'ils soient conformes et bien entretenus.



Surveiller les conditions de circulation

- ✓ Adapter la conduite (ralentir, utiliser des pneus hiver, garder une distance de sécurité).
- ✓ Se renseigner sur les conditions de circulation locales et sur les fermetures de routes.
- ✓ Prévoir des équipements pour le véhicule (pelle, chaînes, couverture, eau, etc.).



Alerte aux personnes vulnérables

- ✓ Prendre soin des personnes âgées, des enfants en bas âge, des personnes en situation de handicap ou des personnes malades, qui sont plus sensibles au froid.
- ✓ Vérifier régulièrement leur état de santé et les inviter à ne pas sortir.



Le réflexe citoyen : Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115. La solidarité de proximité est une alliée précieuse face aux vagues de froid.

LE RISQUE INONDATION

Une inondation, c'est quand l'eau recouvre un endroit qui n'est pas censé être sous l'eau (routes, jardins, maisons, champs).

C'est le résultat de deux composantes :

- ✓ **L'Eau déborde** : La pluie est trop forte, ou trop longue. L'eau des rivières, des ruisseaux ou l'eau de pluie ne peut plus s'écouler assez vite et sort de son lit habituel.
- ✓ **L'Homme s'installe** : Historiquement, les gens ont construit des maisons et des activités dans les zones naturellement plates et basses (les « zones inondables »). C'est pour ça que l'eau, quand elle revient, cause des dégâts.

Comment l'inondation se produit-elle ?

- ✓ **Montée Lente et Progressive** : Après de très longues périodes de pluie, l'eau monte doucement.
- ✓ **Crues Soudaines et Violentes** : Après un orage très violent, l'eau arrive d'un coup, sans prévenir.



À DONGES, le risque d'inondation est bien présent et l'expérience montre que certains lieux sont régulièrement touchés et deviennent dangereux quand l'eau monte. Il faut être particulièrement vigilant sur ces axes routiers :

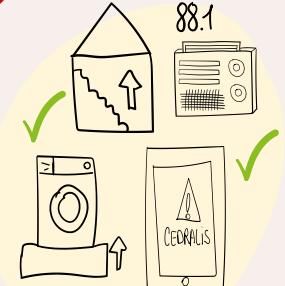
- » La Route de la Hélardière (au niveau du Larron)
- » La Route reliant Er à La Gautrais,
- » Le Chemin de La Compagnie,
- » La Route de Lavau (RD 90),
- » La D 773



ATTENTION : Quand ces routes sont inondées, **ne vous engagez jamais en voiture**. Quelques centimètres d'eau suffisent à emporter un véhicule. La prudence est la meilleure des protections. La délimitation des zones inondables est consultable via la cartographie du PLUi disponible sur le site de l'agglomération de Saint-Nazaire ou sur celui de la Ville.

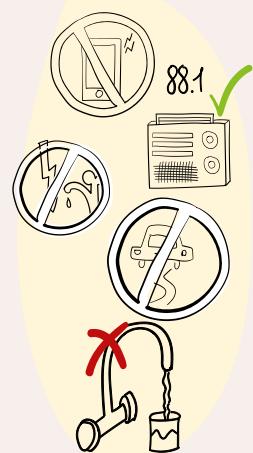
AVANT

- ✓ S'inscrire au système d'alerte CEDRALIS (voir page 5)
- ✓ Si vous êtes en zone inondable : Préparer un kit d'urgence
- ✓ Suivez les consignes des autorités
- ✓ Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés
- ✓ Protégez-vous dès l'annonce de la montée des eaux :
 - rangez au sec produits toxiques, documents officiels,
 - bouchez les ouvertures basses du domicile,
 - faites une réserve d'eau potable,
 - coupez l'eau, l'électricité et le gaz nécessaire



PENDANT

- ✓ ÉCOUTEZ FM 88.1 (ICI Loire Océan, pour suivre l'évolution de la situation ou tout autre média)
- ✓ Libérez les lignes téléphoniques pour les secours
- ✓ Évacuez sur ordre seulement
- ✓ Si vous êtes dans une zone inondée, **coupez le courant électrique** si vous le pouvez sans danger, pour éviter les risques d'électrocution. Ne touchez jamais des câbles ou des appareils électriques immersés.
- » Ne tentez pas de rejoindre vos proches ni d'aller chercher vos enfants à l'école (les écoles disposent d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité)
- » Ne buvez pas d'eau provenant de canalisations non traitées pendant une inondation. Il est important de faire bouillir l'eau ou de se tourner vers des sources d'eau potable alternatives.
- » Ne vous engagez pas en zone inondée



APRÈS

- ✓ Circulez avec prudence
- ✓ Attendez l'autorisation des autorités avant de revenir dans votre maison. Les conditions peuvent être encore dangereuses (courants forts, structures fragilisées, risques de propagation de maladies).
- ✓ **Vérifiez les conditions de sécurité** avant de revenir chez vous : Si la maison a été inondée, assurez-vous qu'il n'y a pas de risques immédiats (fissures, débris, câbles électriques exposés, etc.).
- » Une fois à l'intérieur, **n'utilisez pas d'appareils électriques** tant qu'un professionnel n'a pas vérifié l'état des installations.
- ✓ **Évacuez l'eau** : si l'eau est entrée dans la maison, commencez par aérer et décontaminer les lieux pour limiter les risques de moisissures et de maladies. Si l'eau est stagnante, contactez les services compétents pour l'assainissement.
- ✓ Déclarez les dégâts à votre compagnie d'assurance



LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur.

Les risques d'un séisme à Donges sont relativement faibles, mais il existe néanmoins des risques potentiels à prendre en compte.

Voici un aperçu des principaux risques associés :

1. Risques géologiques :

» Secousses modérées à faibles :

Donges n'est pas située dans une zone sismique particulièrement active, mais des secousses modérées peuvent être ressenties, en raison de l'activité tectonique de la région.

» Répliques :

Après un séisme majeur, il peut y avoir des répliques qui pourraient causer des dégâts supplémentaires.



2. Risques pour les bâtiments :

» Dégâts structurels :

Les bâtiments anciens ou mal conçus, notamment ceux en pierre ou béton non renforcé, peuvent subir des fissures, voire un effondrement partiel.



» Chutes d'objets :

Les objets mal fixés à l'intérieur des maisons, magasins ou lieux publics risquent de tomber, provoquant des blessures.

3. Risques liés aux infrastructures critiques :

» Industries sensibles :

Donges abrite des installations industrielles (raffineries, stockage de produits chimiques). Un séisme pourrait entraîner des accidents tels que des fuites de gaz, des incendies ou des explosions.

» Perturbations des transports :

Des dommages aux routes, ponts et infrastructures de transport pourraient rendre les déplacements difficiles et compliquer l'accès aux secours.



4. Risques secondaires :

» Incendies :

Si des installations de gaz ou électriques sont endommagées, des incendies pourraient se déclarer.



» Perturbation des réseaux :

La coupure d'électricité, d'eau ou de télécommunications pourrait compliquer la gestion de la crise et affecter la vie quotidienne.

Les bons réflexes à adopter en cas d'alerte

AVANT

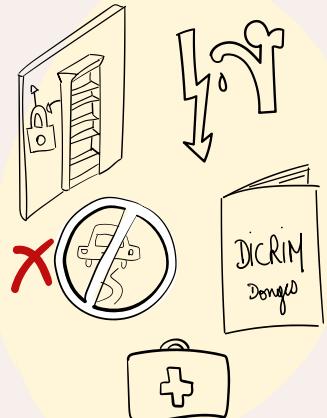
✓ **Préparez-vous :** Connaître les consignes de sécurité et les zones de refuge.

✓ **Préparer un kit d'urgence :** Inclure de l'eau, des vivres, une lampe de poche, une trousse de premiers secours, des documents importants et un chargeur portable.

✓ **Fixer les objets :** Attacher les meubles lourds, les étagères et les objets suspendus pour éviter qu'ils ne tombent.

✓ Repérez les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité

» Évitez de prendre la route, reportez vos déplacements



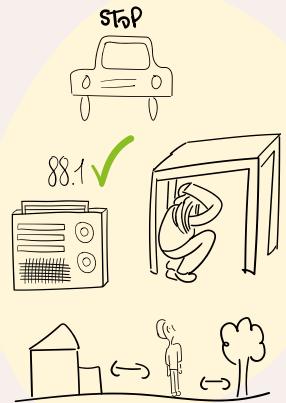
PENDANT

✓ **À l'intérieur :** Se protéger sous une table solide ou contre un mur intérieur sans fenêtres. Protéger sa tête et son cou.

✓ **À l'extérieur :** S'éloigner des bâtiments, des arbres et des lignes électriques. Se rendre dans un espace dégagé.

✓ **En voiture :** S'arrêter immédiatement dans un endroit sûr, loin des ponts et bâtiments, et attendre la fin des secousses.

✓ **ÉCOUTEZ FM 88.1 (ICI Loire Océan, pour suivre l'évolution de la situation ou tout autre média)**



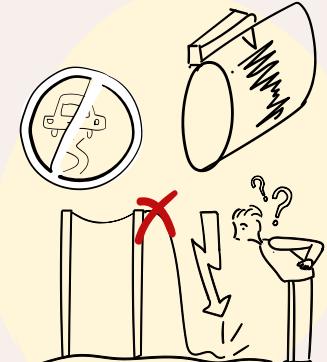
APRÈS

✓ **Vérifier les risques :** Ne pas toucher les fils électriques tombés et vérifier les fuites de gaz.

✓ **éviter les déplacements inutiles :** Ne pas encombrer les routes pour permettre aux secours d'intervenir.

✓ **Surveiller les répliques :** Rester vigilant, car des répliques peuvent survenir.

✓ **Se coordonner avec les secours :** Suivre les instructions des autorités et attendre les consignes avant de quitter son domicile.



LES RISQUES SANITAIRES

Un risque sanitaire est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ebola, pandémie grippale telle que la covid-19, pandémie due aux oiseaux migrateurs : botulisme, grippe aviaire, ou encore pollution de l'air...).

Les bons réflexes à adopter en cas d'alerte

✓ **En cas de risque infectieux** : lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou utiliser une solution hydro-alcoolique

- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique
- Respecter les gestes barrières (port du masque, respect de la distanciation)
- Évitez les contacts avec les personnes malades
- S'informer et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics

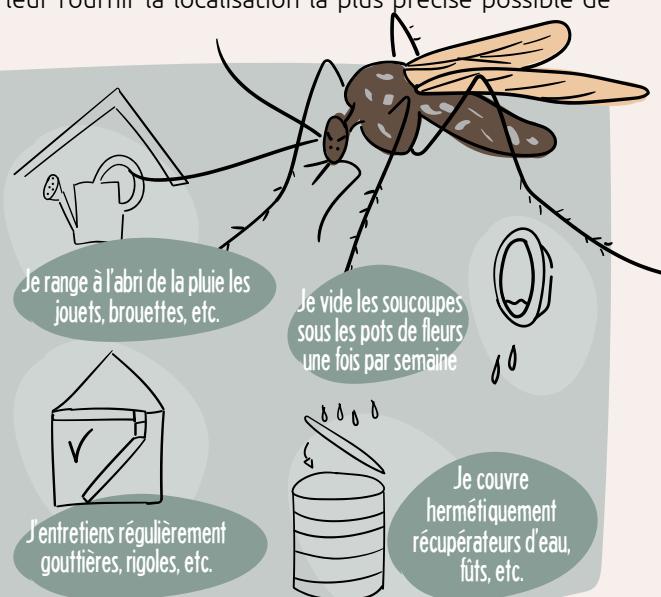
✓ **En cas d'épisode de pollution** : réduisez et reportez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur, si des symptômes liés à la pollution sont ressentis. En cas de gêne inhabituelle prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien

✓ **En cas d'épidiootie** : Si vous observez un oiseau mort ou en difficulté (faiblesse, paralysie, difficultés à voler ou à se tenir debout) : **NE LE TOUCHEZ EN AUCUN CAS!** Contactez immédiatement l'accueil du Parc naturel régional de Brière au 02 40 91 68 68. Merci de leur fournir la localisation la plus précise possible de l'oiseau.



LE MOUSTIQUE TIGRE

Noir avec des tigrures blanches sur le corps, il mesure moins de 7 mm. Contrairement à certains de ses congénères, il pique le jour. Ce moustique peut être porteur des virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika. Depuis 2024, quatorze communes, dont Saint-Nazaire, étaient considérées comme colonisées en Loire-Atlantique.



MODE D'EMPLOI



Je m'inscris
au service de télalerche



Je suis alerté.e par SMS

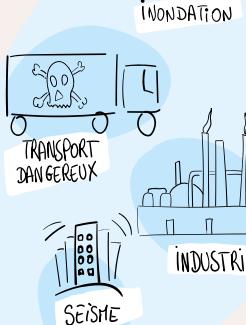


Je ne panique
pas, et si j'ai des
questions....

Je sors
le DICRIM!

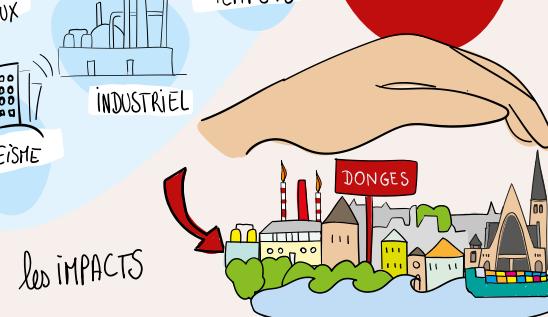


MAJEURS



SANITAIRES

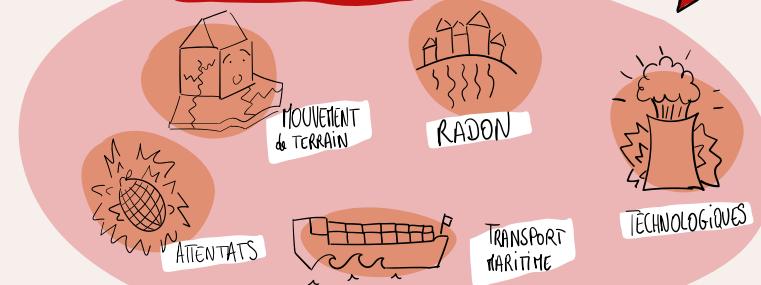
LES RISQUES



les IMPACTS



SPÉCIFIQUES



Les bons GESTES !

Risque industriel



Risque transport de matières dangereuses



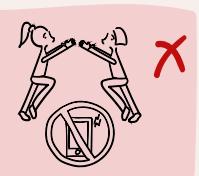
Risque tempête



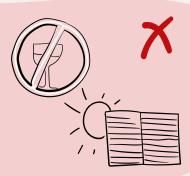
Risques inondation



Risque sismique



Risque canicule



Ce document est téléchargeable sur le site Internet de la Ville de Donges.

Retrouvez-le dans la rubrique « Ma ville Cadre de vie »
« Sécurité & prévention ».

Pour en savoir plus, consultez le Plan Communal de
Sauvegarde (PCS) en mairie.